

Les poussières du SEOD ?

Ismaël Vuillaume (PVL)

Au courant de l'année 2023, à plusieurs reprises, des nuages de poussières se sont échappés du site de la décharge du SEOD à Boécourt. De plus, une couche de poussière fine recouvrait les sols dans les alentours immédiats du site. Plusieurs communes se trouvent à proximité et certains habitants ont ou auraient pu être impactés par ces particules extrêmement volatiles.

Il est important de rappeler que la décharge précitée accueille différents types de déchets, notamment :

- Les déchets ou matériaux mis en décharge de type D (mâchefers) ou E (ex bioactive) :
 - - sables de STEP
 - - cendres sous chaudières
 - - déchets de fonderie
 - - mâchefers
 - ...
- Les déchets ou matériaux mis en décharge de type E :
 - - boues de traitement d'eau industrielles
 - - matériaux d'excavation contenant des substances dangereuses (avec analyses et autorisation de stockage)
 - - revêtements bitumineux (> 1'000 mg/kg HAP)
 - - terres ou matériaux pollués aux hydrocarbures
 - - déchets solides provenant de l'assainissement des sols
 - ...

Il est évident que les poussières de ces divers déchets décrits ci-dessus, dont la liste n'est pas exhaustive, contiennent des particules toxiques et dangereuses pour les personnes et la faune.

Plusieurs bases légales régissent les règles de fonctionnement de telles décharges afin de protéger notamment la population.

D'où nos questions :

- 1. Au cours des dernières années, à combien de reprises des poussières se sont échappées du site de Boécourt ?**
- 2. Des défaillances techniques ont-elles été constatées au cours de ces dernières années ?**
- 3. Des erreurs ont-elles été commises dans les protocoles de fonctionnement du site de Boécourt ?**
- 4. Les poussières volatiles contenaient-elles des particules toxiques et dangereuses ? Si oui, lesquelles ?**

5. Si des dysfonctionnements ont été constatés, la réception de déchets n'aurait-elle pas dû être suspendue ?
6. Un dispositif d'arrosage (type « canon à neige ») avait été installé et devait être activé pour limiter ou empêcher la dispersion de ces poussières volatiles et toxiques. Qu'en est-il ?
7. Quelles mesures seront prises à l'avenir afin que de tels cas ne se reproduisent pas ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Ismaël Vuillaume (PVL)

Co-signataires

- Emilie Moreau (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 06 décembre 2023